

1829

Abbé Montaigne

**RECHERCHES SUR
LES CONNAISSANCES
INTELLECTUELLES
DES SOURDS-MUETS**

**PAR RAPPORT À
L'ADMINISTRATION
DES SACREMENTS**

Domaine public

Éditions du Fox

RECHERCHES

SUR LES

CONNOISSANCES INTELLECTUELLES

DES SOURDS-MUETS.

CONSTATS

PAR RAPPORT A L'ADMINISTRATION DES SACREMENTS,

Par M. l'Abbé Monfaigne,

ANCIEN AUMONIER DE L'INSTITUT ROYAL DES SOURDS-MUETS DE PARIS.

Fons sapientie verbum Dei.

Eccl. 1, 5.

PARIS.

AD. LE CLERE ET C^{ie}, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,
QUAI DES AUGUSTINS, N^o 35.

1829.

Couverture originale de l'édition de 1929

RECHERCHES SUR LES CONNAISSANCES INTELLECTUELLES DES SOURDS-MUETS PAR RAPPORT À L'ADMINISTRATION DES SACREMENTS

INTRODUCTION

Appelé, il y a quelques années, à remplir les fonctions d'aumônier à l'Institut royal des Sourds-Muets de Paris, je ne tardai pas à me trouver embarrassé dans ce nouvel exercice du ministère. L'embarras venait de la conduite à tenir, non à l'égard des sourds-muets instruits, admis depuis un certain temps dans la maison, mais à l'égard de ceux qui, nouvellement arrivés, avaient été privés jusque-là des bienfaits de l'éducation.

Pour s'assurer des dispositions des sourds-muets instruits, pour savoir s'ils possèdent en morale et en religion des notions claires et exactes, et si l'on peut leur administrer les sacrements, il suffit de les interroger, soit à l'aide des signes, soit au moyen de l'écriture. Leur aptitude se manifeste par des réponses non équivoques, et quelquefois même surprenantes sous plus d'un rapport. Nul doute qu'on ne puisse et qu'on ne doive traiter ces sourds-muets à peu près comme les autres hommes.

Mais de quelle manière se conduire vis-à-vis des sourds-muets qui n'ont pas reçu d'instruction ? Que penser de ces infortunés, constamment abandonnés à eux-mêmes, délaissés au milieu de la société, privés d'aide, de communication et d'appui, ou, tout au plus, livrés aux soins de personnes qui ignorent les méthodes

inventées pour les instruire ? Faut-il leur administrer ou leur refuser les sacrements ?

Cette question est grave ; mais comment la résoudre ? Sur quoi s'appuyer pour arriver à une solution satisfaisante ? Ce fut là l'objet de ma sollicitude et des recherches que je me trouvai dans la nécessité de faire, pour remplir, avec connaissance de cause et en toute sûreté de conscience, les fonctions dont j'étais chargé. Après y avoir mûrement réfléchi, et en avoir conféré avec des personnes sages et éclairées, je crus qu'il était nécessaire, avant tout, d'examiner si les sourds-muets, privés d'instruction, ont des connaissances religieuses et morales, et de savoir de quelle manière ils parviennent à ces connaissances.

En effet, si les sourds-muets, sans l'aide d'un maître et le secours d'autrui, connaissent la Divinité, s'ils discernent le bien et le mal, s'ils réfléchissent sur l'obligation de pratiquer l'un et d'éviter l'autre ; en un mot, s'ils pensent et s'ils raisonnent intérieurement sur toutes choses, dès lors, étant comptables de leurs actions, il est évident qu'il faut se conduire à leur égard tout autrement qu'on ne ferait, si l'on suppose que, malgré leur âge avancé et leur bonne conduite, ils n'ont aucune notion de la Divinité, ne connaissent aucune espèce de loi, et ne se doutent en aucune sorte de la moralité des actions humaines. Il est donc essentiel de savoir si les sourds-muets, abandonnés à eux-mêmes, ont la connaissance des idées religieuses et morales.

Il est encore essentiel de savoir de quelle manière ils arrivent à la connaissance de ces idées. Les habitudes de la famille, les divers événements de la vie, le spectacle de l'univers, les cérémonies de la religion, des signes de blâme ou d'approbation suffisent-ils pour élever leur esprit aux connaissances intellectuelles ? En les voyant agir comme les autres hommes, les imiter dans les

pratiques extérieures de piété, doit-on croire qu'ils possèdent une véritable instruction, et que les vérités religieuses et morales ne leur sont pas inconnues ? ou bien ne parviennent-ils à les connaître qu'à l'aide des mots d'une langue, et uniquement à mesure qu'ils apprennent à lire et à écrire ?

Ces questions étaient peut-être autrefois insolubles. Avant l'abbé de l'Épée, on n'avait pas eu l'occasion de bien observer et de bien étudier les sourds-muets. Ce n'est pas qu'il n'eût existé quelques hommes habiles, qui avaient instruit un petit nombre de sourds-muets, surtout depuis dom Pierre de Ponce, bénédictin espagnol, qui vivait au seizième siècle, et qui se livra avec succès à ce genre d'instruction ; mais les soins des instituteurs s'étaient bornés à des éducations particulières. Aucun d'eux n'avait fait école, de sorte que l'existence morale des sourds-muets était restée une énigme difficile à expliquer ; on ne les connaissait pas et voilà sans doute pourquoi l'on ne trouve que des solutions conditionnelles dans les auteurs qui ont parlé des sourds-muets. Aussi ces solutions, toujours basées sur la condition de dispositions préalables, laissent subsister la difficulté, qui reparait constamment dans les circonstances particulières où il s'agit de la résoudre. Comment en effet s'assurer de ces dispositions ? C'est-ce que l'on n'a jamais dit d'une manière claire et précise, et ce qu'il serait sans doute encore impossible de dire, si le zèle et l'influence de l'abbé de l'Épée et de M. l'abbé Sicard n'avaient pas déterminé, en divers pays, la fondation de ces maisons, où l'on a réuni un grand nombre de sourds-muets, et où des maîtres, chargés de continuer et d'étendre leur œuvre, ont pu observer à loisir, et connaître à fond l'état intellectuel de ces infortunés, et la manière d'éclairer leur intelligence.

Appuyé sur les observations et sur l'expérience des instituteurs

des sourds-muets, nous allons donc examiner les questions suivantes :

1° Les sourds-muets, privés d'instruction, ont-ils des connaissances religieuses et morales ?

2° De quelle manière acquièrent-ils ces connaissances ?

3° Quels sacrements peut-on administrer aux sourds-muets, privés d'instruction ?

Voilà le plan et le but de nos recherches. Après les avoir lues, chacun sera libre de se décider, et peut-être pourra-t-on le faire avec quelque connaissance de cause.